



Origine véhicule obligation du professionnel de le signaler ?

Par **Thierry60**, le 15/02/2025 à 08:42

Bonjour monsieur madame

je suis sur le point d acquérir un véhicule chez un professionnel de la revente d occasion

se professionnel est t'il obligé de signaler que le véhicule a été importé ?

car au téléphone il ne m en jamais parlé

mais il est apparu sur le marché français en 2022

donc depuis 3 ans

avant ? donc comment être sur du kilométrage ? Et nombre de propriétaires ?

merci d avance

thierry

Par **Cousinnestor**, le 15/02/2025 à 10:23

Hello !

Quel est l'intérêt concret de savoir si un véhicule d'occasion a été importé ou le nombre de ses précédents propriétaires ? Ca ne dit absolument rien de la qualité du véhicule (a contrarion de ce qui peut éventuellement transpirer de son contrôle technique ou de son carnet d'entretien, et bien sûr de votre propre avis suite à une inspection minutieuse et un essai du véhicule). En tout cas le vendeur n'est pas obligé de le savoir ou de vous en dire plus que ce que dit la carte grise .

Lecture : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/achat-dun-vehicule-doccasion-quelles-sont-les-obligations-du-vendeur>

Comment être sûr du kilométrage affiché par le compteur de véhicule ? On ne peut pas.

A+